

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le seize mars à vingt heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François COLLARDOT, Maire

Etaient présents : Mesdames KEMPF Marie-Jeanne, POME Béatrice, CADOZ Corinne
Messieurs MARANT Christian, DELORME Daniel, ROUGET Nicolas, DETAIN Gérald,
HEITZMANN Fabrice, MONVAILLIER Frédéric, VINEL Hubert

Absents excusés :

Secrétaire de séance : CADOZ Corinne

Nombre de membres en exercice : 11

Votants : 10

Pour : 10

ARTICLE 1 : Compte administratif 2014

Monsieur Christian MARANT, premier adjoint, présente le compte administratif 2014 comme suit :

- Dépenses de fonctionnement.....	314 690.19 €
- Recettes de fonctionnement445 945.87 €
- Dépenses d'investissement.....	181 007.84 €
- Recettes d'investissement.....	88 654.78 €

RESULTAT DE CLOTURE 2014.....38 902 .62 €

Monsieur le Maire quitte la séance et le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MARANT, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le compte administratif 2014 de la commune

ARTICLE 2 : Compte de gestion 2014

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

ARTICLE 3 : Affectation des résultats

Suite à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2014 et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement, qui se monte à 131 255.68 € comme suit :

Compte 106892 353.06 €
(Excédent de fonctionnement capitalisé)

Ligne 002.....38 902.62 €
(Excédent de résultat de fonctionnement reporté)

ARTICLE 4 : Taux d'imposition des taxes directes locales 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer comme suit les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2015

Les taux seront donc les suivants

- Taxe d'habitation : 9.81%
- Taxe foncière sur le bâti : 20.82%
- Taxe foncière sur le non bâti : 25.54%

Le produit attendu est de :

- 204 458.00 € pour l'exercice 2015

ARTICLE 5 : Budget primitif 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif 2015 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses330 060.00 €
Recettes.....330 060.00 €

Section d'investissement

Dépenses.....187 702.00 €
Recettes.....187 702.00 €

ARTICLE 6 : Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur des Communes

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/879 du 19 novembre 1982,

Vu l'arrêté en date du 16 décembre 1983 qui précise les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur des Communes,

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE** à 75% le taux de l'indemnité de conseil qui sera allouée à Madame Dongois, comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur pour la commune de Flagey-Echezeaux, pendant le présent mandat ;

ARTICLE 7 : Dispositif « Voisins Vigilants » - protocole « participation citoyenne »

Monsieur le maire présente le dispositif de participation citoyenne, aussi appelé « voisins vigilants »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de mettre en place sur la commune ce dispositif de participation citoyenne appelé aussi « Voisins Vigilants »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le protocole correspondant ainsi que tous documents se rapportant à cette décision.

ARTICLE 8 : SICECO : groupement de commande

Depuis juillet 2004 le marché de l'énergie s'est ouvert à la concurrence pour les consommateurs professionnels puis en juillet 2007 à l'ensemble des consommateurs de gaz naturel et d'électricité.

Aujourd'hui les consommateurs peuvent choisir de s'approvisionner auprès du fournisseur de leur choix aux conditions tarifaires du marché.

Toutefois fin 2015 certains tarifs règlementés vont être supprimés pour les consommateurs non domestiques. Pour les collectivités locales cela se traduira par un recours obligé aux offres de marché.

Afin de maîtriser aux mieux toutes les conséquences de ces changements le SICECO a créé un groupement de commande régional qu'il propose aux communes d'intégrer.

Monsieur le Maire propose de surseoir à cette décision n'ayant pas connaissance de l'ensemble des éléments nécessaires à cet engagement.

Le Conseil Municipal décide de reporter ce point de l'ordre du jour à une prochaine réunion.

ARTICLE 9 : Concession d'occupation de terrain pour l'implantation d'un abri de chasse

Une concession d'occupation de terrain a été accordée en date du 07 novembre 2008 à la société de chasse de Flagey-Echezeaux en vue d'y maintenir un abri de chasse d'une superficie de 13 m2 au sol dans la parcelle cadastrée A200 de la forêt communale de Flagey-Echezeaux, lieu-dit « Les Grands Chênes » (parcelle forestière n°2). Cette concession a été conclue en tant qu'accessoire du bail de chasse et concédée à titre gratuit, elle a pris fin à l'expiration du bail de chasse soit le 04 octobre 2014.

Il est donc nécessaire de renouveler cette concession rétroactivement à la date du renouvellement du bail de chasse, soit le 04 octobre 2014 et jusqu'à la fin du bail en cours soit le 03 octobre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de renouveler la concession d'occupation de terrain pour l'implantation d'un abri de chasse à la date du 04 octobre 2014
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la concession correspondante ainsi que tous documents se rapportant à cette décision.

ARTICLE 10 : Questions diverses

a) Subventions 2015

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les demandes de subventions qui ont déjà été transmises pour l'exercice 2015.

Les modalités de versement des subventions aux coopératives scolaires n'ayant pas encore été définies de façon collégiale par les communes du pôle scolaire Monsieur le Maire propose de reporter cette décision.

Le Conseil Municipal confirme le report de cette décision.

b) Convention de distribution de sacs prépayés

La communauté de communes propose aux communes de mettre à disposition de leurs administrés des sacs à déchets prépayés.

Une convention régleme les modalités de distribution de ces sacs prépayés.

La communauté de communes remet à la commune un stock de rouleaux de sacs contre un récépissé signé par les représentants des deux parties

Les redevables qui achètent les sacs en mairie remplissent également des récépissés qui seront remis mensuellement à la communauté de communes pour facturation par le Trésor Public.

Compte tenu de la complexité de cette transaction, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

Si certaines personnes ne pouvaient pas se déplacer il serait possible de passer à la communauté de communes pour récupérer des sacs.

c) Prévention de la délinquance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance qui a retenu 6 axes éducatifs :

- Contribuer à l'épanouissement de l'enfant ou du jeune
- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant ou du jeune en mettant en œuvre des démarches de projets participatifs
- Amener l'enfant ou le jeune à découvrir des pratiques variées attractives et favoriser l'acquisition de savoirs techniques
- Sensibiliser au « vivre ensemble » et contribuer à l'intégration de l'enfant ou du jeune dans la société
- Favoriser une prise de conscience environnementale
- Encourager l'implication des parents et agir dans le cadre de l'éducation partagée.

d) Aménagement numérique des territoires

Le Conseil Général a adopté son Schéma d'Aménagement Numériques des Territoires. Sa priorité concerne les zones de carences du haut débit, soit plus de 300 communes pour un investissement évalué à 75 M€ TTC.

e) Devoir de mémoire

Le cercle généalogique de Côte d'Or a décidé de participer à sa manière à la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale en recensant les Côte d'Oriens morts pour la France dans ce conflit. Après 4 ans de travail les bénévoles ont établi une brochure par canton avec un chapitre par commune.

Dans chaque commune les monuments et plaques commémoratives ont été photographiés. Le site internet du Ministère de la Défense a permis d'accéder aux fiches matricule des soldats et

un recueil des données sur les registres d'état civil des mairies – décès et naissances- ont permis de finaliser ce recensement.

f) Cession de terrain

M et Mme Groffier qui habitent au 21 bis route de Gilly souhaitent acquérir une petite parcelle de terrain communal de 11 m2 pour construire un garage.
Monsieur le Maire a contacté un géomètre.

g) Equipement de la salle des fêtes

Un devis a été demandé pour remplacer la vaisselle de la salle des fêtes.

h) Reluire des archives

Lors de son dernier passage le contrôleur départemental des archives a rappelé que la commune devait faire rénover les reliures d'un certain nombre de registres. Un devis a été demandé et il s'élève à 4 618.00 € TTC.

Monsieur le Maire envisage de faire faire les travaux en fin d'année.

i) Travaux

Des devis ont été établis pour la maçonnerie de l'atelier municipal :

- Entreprise Sotty 4 690.00 €
- Entreprise Chaila 4 615.00 €
- Entreprise 3 915.00 €

Le devis de démoussage du toit de l'église s'élève à 7 664.00 €

j) Création d'un Comité d'Animation Culturelle et Loisir

Pour dynamiser la commune certains administrés souhaiteraient voir se créer un Comité d'Animation Culturelle et Loisir. Une première réunion a eu lieu avec un projet de création d'une section de pétanque, d'autres seront organisées prochainement afin de cerner les besoins et pour recenser les personnes intéressées et les bénévoles